

Règles de vie

MFR CFA RHONE ALPILLES

I - GENERALITES :

La formation assurée sous la responsabilité de la Maison Familiale est globale. Par sa méthode pédagogique, elle doit permettre une progression vers des responsabilités professionnelles et humaines.

En s'inscrivant, le jeune et sa famille acceptent par là même l'ensemble des activités nécessaires à sa formation et ses modalités. Il s'oblige à respecter les règles et les contraintes d'organisation que la vie collective demande.

II - HORAIRES :

L'organisation harmonieuse des formations et de la vie en commun en général nécessite des horaires précisément définis, dont le respect s'impose à tous.

Chacun s'engage de ce fait à se conformer aux horaires.

LUNDI : Ouverture des locaux à partir de 8 h 30 permettant à ceux qui le désirent d'arriver en tout début de matinée.
Les valises sont entreposées en salle télé

<u>De 9h30 à 10h30 :</u>	* Accueil, bilan du stage et présentation de la semaine
<u>De 10h30 à 10h45 :</u>	* Pause
<u>De 10h45 à 12h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 12h15 à 13h30 :</u>	* Repas, services et détente
<u>De 13h30 à 15h30 :</u>	* Activités pédagogiques.
<u>De 15h30 à 15h45 :</u>	* Pause goûter
<u>De 15h45 à 17h30 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 17h30 à 18h00 :</u>	* Départ des ½ pensionnaires et pause des internes.
<u>De 17h45 à 18h00 :</u>	* Services
<u>De 18h00 à 19h00 :</u>	* Installation à l'internat
<u>De 19h00 à 20h00 :</u>	* Repas
<u>De 20h00 à 20h45 :</u>	* Veillée
<u>De 20h45 à 22h00 :</u>	* Accès aux chambres, toilette, coucher.
<u>22 h 00 :</u>	* Extinction des lumières et calme absolu

MARDI - MERCREDI - JEUDI

<u>De 07h00 à 8h00 :</u>	* Lever, petit déjeuner
<u>De 08h00 à 8h15 :</u>	* Nettoyage/Rangement des chambres et salles de bain.
<u>De 07h45 à 8h30 :</u>	* Arrivée des 1/2 pensionnaires, services
<u>De 8h30 à 10h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 10h15 à 10h30 :</u>	* Pause.
<u>De 10h 30 à 12h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 12h15 à 13h30 :</u>	* Repas, services et détente
<u>De 13h30 à 15h30 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 15h30 à 15h45 :</u>	* Pause goûter
<u>De 15h45 à 17h30 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 17h30 à 18h00 :</u>	* Départ des ½ pensionnaires et pause des internes.
<u>De 17h45 à 18h00 :</u>	* Services
<u>De 18h00 à 19h00 :</u>	* Travaux dirigés (mardi et jeudi)
<u>De 19h00 à 20h00 :</u>	* Repas.
<u>De 20h00 à 21h00 :</u>	* Veillée * <u>De 20h à 22h</u> : * Soirées exceptionnelles
<u>De 20h30 à 22h00 :</u>	* Accès aux chambres, toilette, coucher
<u>22 h 00 :</u>	* Extinction des lumières et calme absolu

VENDREDI

<u>De 07h00 à 8h00 :</u>	* Lever, petit déjeuner
<u>De 08h00 à 8h15 :</u>	* Nettoyage/Rangement des chambres et salles de bain.
<u>De 07h45 à 8h30 :</u>	* Arrivée des 1/2 pensionnaires, services
<u>De 8h30 à 10h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 10h15 à 10h30 :</u>	* Pause.
<u>De 10h 30 à 12h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 12h15 à 13h30 :</u>	* Repas, services et détente
<u>De 13h30 à 15h15 :</u>	* Activités pédagogiques
<u>De 15h15 à 15h30 :</u>	* Pause goûter
<u>De 15h30 à 16h30 :</u>	* Bilan de la semaine et fin des cours. Départ des élèves

* Soirées exceptionnelles : **Les demi-pensionnaires peuvent participer aux veillées exceptionnelles après accord de la directrice avec une autorisation parentale écrite remise à la direction en début de semaine. Ils seront, dans ce cadre, soumis aux horaires des internes. Ils resteront donc à la MFR après les cours (17h30) jusqu'à la fin de la veillée.**

III - MODALITES SPECIFIQUES

Portables : Les portables sont autorisés sur les temps de pause. A l'entrée en salle de classe, ils sont obligatoirement déposés dans une boîte et sont récupérés par les jeunes pour la récréation.

Ils sont interdits pendant les repas et conservés dans le bureau des formateurs, ils sont récupérés et rendus après le repas par le formateur de service. Les portables sont également interdits pendant l'étude, ils sont conservés par le formateur de service, ils seront remis aux jeunes après le repas du soir vers 20h00.

Les portables seront relevés à l'extinction des feux. L'équipe se garde le droit de confisquer à tout moment les téléphones si leur utilisation venait à nuire au bon déroulé de la formation et de la vie quotidienne au sein de l'établissement. Il est formellement interdit de prendre en photo ou de filmer sans autorisation.

Repas : Les élèves ne sont pas autorisés à introduire de la nourriture à la cantine et dans les chambres d'internat sous peine de sanction.

Médicaments : Tout élève ayant avec lui un traitement médical doit fournir la prescription correspondante et doit confier ses médicaments à un membre de l'équipe dès son arrivée.

Chaque élève doit prévoir dans son trousseau une boîte de paracétamol ou antispasmodique dans un sachet marqué à son nom. Les jeunes filles doivent prévoir des protections hygiéniques lors de leur séjour à la Maison Familiale.

Véhicule personnel : Celui-ci ne sera utilisé qu'à l'occasion des départs ou arrivées. Il sera ensuite garé dans la cour intérieure, dans une zone définie. Il est interdit de rester dans son véhicule lors des temps de pause. Le code de la route s'applique au sein de l'établissement.

Visites : Les jeunes ne peuvent pas recevoir de visite lorsqu'ils sont à la MFR sauf si la direction en a été dûment informée et a donné son accord.

L'objet de ce document est de cadrer la vie de groupe à l'intérieur de la Maison Familiale. Cette organisation doit permettre une vie harmonieuse du groupe et la préservation de l'intégrité de chacun, pour...

LA REUSSITE DE CHACUN DANS SA VIE
SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les parents de l'élève ou de l'apprenti
NOM et PRENOM
Mention "Lu et approuvé"

L'élève ou l'apprenti concerné
NOM et PRENOM
Mention "Lu et approuvé"